

## Fichier 3.

### Leçons à tirer du pamphlet breton *Variété*

Cet article de 1887 est à replacer dans le contexte des débuts de la III<sup>e</sup> République, ses lois scolaires fondatrices et les tensions les ayant accompagnées... Une loi visant à ramener la durée du service militaire à 3 ans fait également parler d'elle pendant que la question de la séparation de l'Église et de l'État commence à faire polémique ...

#### **Analyse politique et historique**

##### *Le choc de la laïcisation militaire*

En 1887, la France de la III<sup>e</sup> République traverse une phase de consolidation intense après les grandes réformes scolaires et laïques de Ferry et Goblet. La question du service militaire est alors centrale : le gouvernement républicain cherche à transformer l'armée en un « creuset de la Nation » où chaque citoyen, quel que soit son milieu ou son statut, doit contribuer à la défense nationale. Pour les milieux cléricaux et réactionnaires, cette mesure, qui supprime les exemptions dont bénéficiaient auparavant les séminaristes et les clercs, est vécue comme une persécution.

## **Analyse politique**

Le texte, signé « Viktor-An-Ti-Coz » (*Victor de la Vieille maison bretonne*), est un manifeste politique audacieux. Il utilise plusieurs leviers rhétoriques typiques de la presse républicaine de l'époque :

**Le patriotisme comme devoir universel** : l'auteur oppose la « loyauté » du citoyen qui paie ses contributions et défend le pays aux « privilèges » du prêtre exempté. Il reprend la thématique du « soldat-citoyen » propre à la Révolution française, où le service militaire devint le premier des devoirs civiques.

**La dénonciation de l'instrumentalisation religieuse** : le texte critique vertement la propension du clergé à crier à la « persécution » à chaque réforme, tout en pointant du doigt les comportements jugés hypocrites de certains clercs, notamment leurs déplacements mondains en période électorale.

**La revanche et la réalité militaire** : L'ombre de la défaite de 1870 est omniprésente. La préparation de la « revanche » impose, selon l'auteur, une mobilisation de toutes les forces vives de la nation, y compris celles qui s'en trouvaient jusqu'alors dispensées au nom du dogme religieux.

## Enjeux historiques : religion vs république

Historiquement, cet article illustre la cassure nette de la société bretonne de la fin du XIXe siècle :

*L'armée comme enjeu idéologique* : pour les républicains comme l'auteur, envoyer les futurs prêtres « sous les drapeaux » est le seul moyen de les « nationaliser » et de les détacher de l'emprise hiérarchique de l'Église, les confrontant aux exigences et aux réalités de la nation.

*La langue comme arme* : en écrivant en breton, l'auteur s'adresse directement au peuple des campagnes, tentant de soustraire les lecteurs à l'emprise de « leurs » curés. C'est une stratégie de « contre-propagande » : *utiliser l'idiome local pour démonter le discours clérical qui se prétendait, lui, seul garant de l'identité bretonne.*

*La structure sociale* : l'argument final sur les « vocations » (ceux qui reviendront de l'armée avec une vocation sincère feront de meilleurs prêtres) est une attaque habile : il laisse entendre que beaucoup choisissaient l'état ecclésiastique par pur « évitement » de la conscription, ce qui est une critique virulente de la sincérité des vocations paysannes !

Cet article n'est pas seulement un simple exercice linguistique au bénéfice du lectorat bretonnant (sans doute très restreint) du *Finistère*, c'est une pièce d'un échiquier politique beaucoup plus vaste. Il montre comment les

questions de l'armée, de la laïcité et de la citoyenneté ont profondément divisé les Bretons, transformant chaque réforme en une étape de la lutte pour le contrôle des esprits entre l'Ecole républicaine et le presbytère.

L'auteur anonyme (Viktor-An-Ti-Coz...) alerté du projet de Loi des 3 ans à la Chambre en percevait certains points cruciaux et les pointait avec acuité :

Le projet de loi des « 3 ans » (conscription) représentait un idéal d'égalité face au service national, bien que, comme le texte le suggère, les réalités socio-économiques (exemptions pour les soutiens de famille, remplaçants pour les plus riches) tempéraient cet idéal. C'est le cœur de la critique sociale de « Viktor-An-Ti-Coz ».

En 1887, le cadre concordataire reste prégnant. L'État finance et rétribue le clergé, ce qui explique pourquoi l'auteur traite les prêtres comme des « domestiques payés par le maître » (l'État) pour se moquer de lui . Il s'appuie sur ce lien financier pour contester leur légitimité à s'opposer à la politique républicaine.

Le principe de la Séparation entre l'Etat et le clergé -qui fait déjà l'objet de polémiques au sein du Conseil, de la Chambre et du Sénat reste une perspective lointaine. En 1887, la stratégie est celle de la « laïcisation par étapes » (Lois Ferry, Loi Goblet), visant à circonscrire l'influence cléricale à la sphère privée et à l'église. C'est précisément

ce que l'auteur réclame pour les curés : « Moins de politique et plus de religion ».

La défaite de 1970 et la revanche à prendre est bien le moteur psychologique et stratégique de cette période. L'idée que « tout le monde doit porter le fusil » est indissociable de la nécessité de disposer d'une réserve militaire massive pour espérer un jour reprendre l'Alsace-Lorraine.

Ainsi la relecture attentive de cette « variété » (malgré la barrière linguistique) démontre qu'elle n'est pas seulement une pièce de polémique anticléricale, mais une réflexion stratégique sur l'intégration nationale. L'auteur cherche à transformer la population rurale bretonne, souvent perçue comme "tenue à l'écart" par le clergé, en une composante active de la nation armée. Elle révèle des points saillants :

*La fonction de « médiateur » de l'auteur : le ton est celui d'un pédagogue engagé qui veut « expliquer » la République aux paysans bretons. Il utilise le proverbe (« La cruche ») pour rendre le discours concret et mémorisable, ce qui est typique de la presse de vulgarisation politique du XIXe siècle.*

*L'attaque frontale contre le cumul des influences : en demandant aux prêtres d'arrêter de « mener campagne électorale » afin qu'ils s'occupent de « religion », l'auteur formule une exigence de séparation des sphères qui*

préfigure la loi de 1905. Il ne demande pas la fin de la religion, mais son retrait du champ politique, ce qui est le cœur du projet républicain.

*La réappropriation du discours patriotique : l'argumentation sur le service militaire est particulièrement efficace : elle transforme le prêtre, jusqu'alors protégé par son statut et son prestige, en un citoyen soumis aux mêmes risques que l'ouvrier ou le paysan. C'est une stratégie d'égalisation sociale par la « dureté » de l'épreuve militaire.*

### **\* A propos de la Loi des 3 ans**

*Les lois Jourdan (de 1798), Gouvion Saint-Cyr (de 1818), Soult (de 1832) et Niel (de 1868), bien que fondées sur le principe d'universalité, permettaient à une grande partie des citoyens d'échapper au service militaire, du fait de nombreuses exemptions, et des modalités de tirage au sort et de remplacement : les « bons numéros » étaient exemptés de tout service, et les « mauvais numéros » pouvaient, moyennant rétribution, se faire remplacer.*

*Après la défaite de 1870, les lois du 27 juillet 1872 et du 15 juillet 1889 ne remettent pas en cause ces exemptions, mais réduisent la durée de service actif, de 5 à 3 ans, tout en allongeant la durée totale des obligations militaires de 20 à 25 ans (active et réserve).*

En réalité si au moment de la parution de l'article « variété » la loi des 3 ans faisait beaucoup parler, elle ne fut pas adoptée et l'on restait donc sous le régime de la loi Cissey de 1872 selon laquelle

**« le service militaire devient obligatoire pour tous les Français âgés de 19 ans. Comme à cette époque, l'armée ne peut accueillir que 400 000 hommes, un tirage au sort décide dans les faits de la durée du service actif : cinq ans ou un an. Le remplacement est impossible mais les dispenses (élèves de grandes écoles, instituteurs, séminaristes, membres du clergé séculier et régulier) et les sursis sont nombreux, ainsi qu'un volontariat d'un an qui permet à des étudiants payant 1500 F de servir un an au lieu de cinq ans. Ce système provoque de nombreuses critiques en particulier à propos des dispenses, accordées aux diplômés, aux séminaristes, aux soutiens de famille. Cette loi refuse aux militaires le droit de vote. L'armée devient ce qu'on appelle « la Grande Muette ».**

Il fallut attendre la Loi Charles de Freycinet de 1889 :

**« Le 15 juillet 1889, la loi Freycinet<sup>[16]</sup>, sur le recrutement de l'Armée est promulguée. Le service militaire passe de cinq à trois ans, mais le tirage au sort perdure. Selon le numéro tiré, la durée du service est de trois ans ou d'un an seulement. Dite « loi des curés sac au dos », elle supprime les dispenses de service militaire aux enseignants, aux élèves des grandes écoles et aux séminaristes. Désormais tout le clergé doit servir sous les drapeaux (régulier et séculier) »**

---